

JOS. COTE

IMPORTATEUR DE PIPES

Spécialité dans les tabacs en feuille. Les meilleurs biscuits et sucreries. Office et magasin.

179 RUE ST-JOSEPH ST-ROCH QUEBEC

LE SAINT-LAURENT

JOURNAL DES INTERETS POPULAIRES

J. E. FRENETTE BOITEUR-PROPRIETAIRE

BUREAU: RUE DE L'EGLISE, FRASERVILLE, RIVIERE DU LOUP, EN BAS

JOS. COTE

IMPORTATEUR DE PIPES

Spécialité dans les tabacs en feuille. Les meilleurs biscuits et sucreries. Office et magasin.

179 RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH QUEBEC

REDACTEUR: FIRMIN PICARD.

L'AQUEDUC DE FRASERVILLE

II Résumant les faits exposés par notre précédent article, nous dirons :

1° Qu'un Règlement contenant les obligations et de la Cie de l'Aqueduc envers la municipalité et les citoyens, et de la municipalité envers la Cie de l'Aqueduc, fut approuvé par les votants de la ville à la fin du mois de juillet 1898 ;

2° Que la Cie de l'Aqueduc viola, de propos délibéré et dès le principe, l'art. 5 du dit Règlement, relatif à la prise d'eau ;

3° Que le Conseil Provincial d'Hygiène, en la séance de son Comité du 21 octobre 1899, condamna la prise d'eau à l'endroit où elle existe actuellement en care ;

4° Que le Conseil municipal, à la date certaine époque, un procès-verbal fut dressé, au nom de l'Intendant public, l'étude de cette grave question, nous rappliquons en cet article les faits les plus saillants du conflit non réglé jusqu'à ce jour.

Quelqu'un, étant sur notre premier article, disait que la compagnie de l'Aqueduc est entrée en liquidation, la date de l'achèvement de nos travaux et de la mise en opération de l'Aqueduc n'écoulant qu'à un peu (septembre ou octobre, peu importe).

Il existe, en effet, une résolution prise par le Conseil en sa séance du 26 juillet 1900, accordant à la Cie un temps plus long que celui qui porte l'art. 41.

Nous venons cette question en temps et lieu. Mais disons maintenant qu'elle n'indique en rien que nous avons écrit jusqu'ici.

En droit, il est avisé de prouver que cette résolution est pour le moins intempesive et que, par conséquent, sa valeur coercitive est nul et contestable.

Il est ce que nous nous efforçons de démontrer en poursuivant chaque jour des négociations relatives à cet objet.

Le Règlement voté fin juillet 1898 par les contribuables de la ville, et qui a toujours force de loi, est le parties en cause, formulé ainsi son art. 41 :

Art. 41.— L'Entrepreneur de l'Aqueduc, dans les trente jours qui suivront l'approbation du présent Règlement, par les contribuables, commencera les travaux d'aqueduc et d'égouts et les continuera, sans interruption, sauf et excepté les mois d'hiver pendant lesquels il ne sera pas tenu de poursuivre les travaux des dits aqueduc et d'égouts, le tout de manière à ce que le dit système d'aqueduc et d'égouts soit fini et complet, dans toutes les parties de la ville au 1er novembre 1899, pour le premier novembre MIL HUIT CENT QUATRE VINGT DIX NEUF (1899).

La Cie de l'Aqueduc connaissait fort bien ses obligations. Si elle se souvenait peu de l'art. 5 qui lui imposait de prendre l'eau à la rivière du Loup, en revanche elle veut profiter de tout ce qui est en sa faveur, et, pour cela, elle veut retarder les travaux à l'époque qui lui a été fixée par le Règlement.

Bien plus ; elle prétend, en janvier 1900, être en règle avec la ville.

Nous voyons en effet au compte rendu de la séance du Conseil municipal du 29 janvier 1900, seules 24 personnes d'une ville de 1500 habitants, ont été présents, pour le vote et donner, en cette séance, 240 points ; mais cette fois, les propositions en émettent, c'est la Cie qui proteste !

Et que dit-elle ? Elle allègue "qu'elle a fourni l'eau à tous ceux qui l'ont demandée, qu'elle est en règle avec la ville ; qu'elle se propose de fournir l'eau de puits artésiens, et que la prise d'eau à la rivière du Loup n'est que temporaire ; que ceux qui touchent à ses privilèges (?) seront tenus de tous dommages et intérêts."

Si elle se proposait de fournir l'eau de puits artésiens, elle n'aurait pas en règle avec la ville ; c'est élémentaire.

Il est tout aussi élémentaire que si sa prise d'eau, temporaire ou non, était celle que le Conseil Provincial d'Hygiène avait condamné — et c'était celle-là — cette prise d'eau constituait une violation et du Règlement, et des conclusions prises par le Conseil Provincial d'Hygiène ; donc, la Cie n'était nullement en règle avec la ville.

La dernière par le, "ceux qui touchent à ses privilèges", constitue un enfantillage.

Et le Conseil municipal, en réponse à ce procès-verbal, prit une sage résolution : celle de poursuivre en exécution de l'art. 41 de l'Aqueduc de Fraserville.

Qu'est-il advenu de l'ordre donné par le Conseil à ses avocats ? Peu nous importe en ce moment.

Le 26 juillet 1898, le Conseil municipal, par son art. 41, a déclaré que la Cie de l'Aqueduc, par ses résolutions, violait les obligations prévues de la médian, de l'art. 5 du Règlement de l'art. 41 de l'Aqueduc de Fraserville.

Le Conseil municipal, par son art. 41, a déclaré que la Cie de l'Aqueduc, par ses résolutions, violait les obligations prévues de la médian, de l'art. 5 du Règlement de l'art. 41 de l'Aqueduc de Fraserville.

Deux faits d'une importance capitale, et qui ne font pas perdre de vue :

1° La condamnation formulée par le Conseil Provincial d'Hygiène, en date du 21 octobre 1899 ;

2° La non exécution, par la Cie, de la clause 41 du Règlement, clause par laquelle la Cie devait avoir fini et complet, dans toutes les parties de la ville au 1er novembre 1899, pour le premier novembre 1899.

Vous deux faits indéniables, irréfutables, patents, auxquels vient s'ajouter le procès de janvier 1900 de la Cie au Conseil municipal.

Le Règlement de 1898 dit que les travaux doivent être terminés le 1er novembre 1899 ; vers le 25 janvier 1900, et par procès-verbal, on a dit que la Cie a fini ses travaux, qu'elle a exécuté ses obligations, en un mot, qu'elle est EN REGLE AVEC LA VILLE.

Et cette même Cie vient, en juillet 1900, c'est-à-dire près de sept mois après ce procès-verbal, demander une prolongation de temps pour finir ses travaux ?

Avouez qu'il est impossible de mieux se moquer du monde ! Citons, pour mémoire seulement, les séances du Conseil municipal du 13 novembre 1899, où le Conseil refuse les propositions de la Cie et déclare s'en tenir aux termes du Règlement et du contrat ; du 27 novembre même année (1899), où la Cie revient à la charge et veut que le Conseil lui permette de prendre l'eau à la rivière du Loup (sans doute à l'endroit où elle existe actuellement en care cette prise d'eau) ; de nouveau, le Conseil refuse, s'en référant à ses décisions antérieures, entre autres à celle du 13 novembre 1899.

Pourquoi toutes ces tentatives de la Cie de l'Aqueduc ?

Il est donc bien admis, de par les faits indiscutables, que la Cie devait, à la fin de ses travaux le 1er novembre 1899 ; que, par un acte de conscience, elle s'efforçait, en janvier 1900, d'être en règle avec la ville.

Ces choses, qui sont le domaine des faits, sont les bases d'un procès-verbal, des résolutions du 26 juillet 1900, ainsi que nous l'avons élargi plus haut.

Quelle fut la suite, la conséquence de cette séance du Conseil municipal ?

Ce fut la fameuse circulaire de la Cie à ses abonnés, circulaire que voici intégralement :

Fraserville, 27 Septembre 1900. A MONSIEUR Fraserville, P. Q. Monsieur,

Prenez avis que la corporation de la ville de Fraserville, par règlement adopté en juillet dernier, nous ordonne de cesser de fournir aux contribuables de la ville de Fraserville à partir du

1er octobre prochain, (1900) de l'eau prise à la source d'alimentation actuelle.

La Compagnie d'Aqueduc de Fraserville, en vertu du même règlement, doit terminer et mettre son aqueduc en opération le 1er septembre 1901, et d'ici là n'a pas d'obligation de fournir l'eau à qui que ce soit. Elle était disposée cependant, en attendant sa nouvelle prise d'eau, qui doit être en opération le 1er septembre 1901, à continuer de fournir l'eau prise à l'endroit où elle est, mais le susdit règlement le lui défend.

Bien que la Compagnie considère qu'il vaut mieux fournir de l'eau prise en haut de la chaudière de l'usine, filtrée, que de forcer les contribuables à se procurer, à la source, la même eau prise en bas de cette chaudière, non filtrée, elle entend se soumettre à la volonté du conseil de ville de Fraserville.

Vous voudrez donc bien vous tenir averti qu'à partir du 1er octobre prochain (1900) la Cie n'aura plus le droit de vous fournir de l'eau à l'endroit où elle est, et que si vous le faites, ce sera en contre-venant avec notre contrat, et à l'encontre de notre détermination. La Cie sera obligée de continuer à maintenir de l'eau dans le système, pour les besoins des usages qui sont en opération et dont les réservoirs de chasse doivent être constamment alimentés. D'un autre côté, elle ne peut intervenir dans votre droit de propriété de votre service privé. Mais elle se désolera de toute responsabilité, par le présent avis, quant à votre approvisionnement d'eau après le premier octobre prochain.

LA CIE D'AQUEDUC de Fraserville. Directeur, Signifié en, Sept., 1900. H. C. S.

Quel anas d'illigisme, de contradictions ? Comment ! le 27 janvier 1900, la Cie vient nous dire qu'elle est en règle avec la ville, et de ce 21 octobre 1899, elle vient nous dire qu'elle n'est pas en règle ?

Et si, par un acte de procédure, elle enjoint le 21 janvier 1900 au Conseil municipal qu'elle a rempli toutes ses obligations, ne se donne-t-elle pas le droit de le plus retentissant par sa circulaire du 27 septembre 1900 ?

Mais quelle peut être, au point de vue du droit, la valeur de cette circulaire ?

Cette valeur est nulle. Et c'est la circulaire même qui va nous le démontrer :

Le premier paragraphe dit qu'on ordonne à la Cie de cesser de fournir l'eau ;

Le second dit qu'elle n'est pas obligée d'en fournir ; elle voulait bien en fournir, mais en violation ouverte, manifeste, et du Règlement de 1898, et de la condamnation du Conseil Provincial d'Hygiène ;

Le troisième est l'aveu d'une circonstance atténuante en sa faveur, mais aussi l'aveu de sa culpabilité, avec ces mots dans les dernières lignes : "elle entend se soumettre à la volonté du conseil de ville de Fraserville."

Elle se soumet à la volonté du conseil ; elle reconnaît implicitement — ce n'est pas à s'avancer que de dire : même très explicitement — par ces mots, qu'elle n'a point rempli ses obligations.

En fait, la conclusion qui s'impose tout naturellement, c'est que la ville se voit, non seulement dans par elle tous les contribuables ayant l'eau de l'aqueduc chez eux — n'a plus aucune obligation envers la Cie, le règlement est caduc, rien ne lie plus le Conseil municipal ou les habitants de la ville à la Cie.

Le dernier paragraphe de la circulaire en question vient en ce qui précède et constitue, par lui-même, un défi à la justice, tant au tant qu'un bon sens.

"Il vous est interdit — dit ce paragraphe — à partir du 1er octobre 1900, de vous approvisionner d'eau par l'aqueduc. Si vous le faites, vous serez en contre-venant avec notre contrat, et à l'encontre de notre détermination (ceci est une superfluité !)"

Est-il possible d'être en contre-venant avec un contrat virtuellement abrogé ?

Il ne faut pas être grand clerc pour répondre à cette question.

La Cie sera obligée de continuer à maintenir l'eau dans le système, pour les fins d'usages (quelle provenance !), qui sont en

opération et dont les réservoirs de chasse doivent être constamment alimentés."

Voilà l'amorce : "Je vous offre mon eau." "D'un autre côté, elle ne peut intervenir dans votre DROIT DE PROPRIÉTÉ de votre service privé."

Hélas ! Voilà qui est de trop, et que la Cie a eu grand tort de dire ! Cette phrase signifie, en effet : "Vous êtes maître chez vous ; je n'ai plus le moindre droit de vous poursuivre, vous pouvez prendre autant d'eau qu'il vous plaira SANS QUE JE PUISSE RIEN CONTRE VOUS !"

Certes, ce n'est pas cela que la Cie a voulu dire, mais malheureusement, c'est ce qu'elle dit.

La fin de ce paragraphe est en core une puérilité à laquelle nous ne nous arrêterons pas.

En fait et en droit, cette circulaire est donc absolument nulle et de nul effet.

Il résulte des faits : 1° Que la Cie est virtuellement déchu de ses droits.

2° Que tous ceux qui prennent l'eau de l'aqueduc ne sont, de ce chef, créanciers d'aucune somme à la Cie.

3° Que le contrat et le Règlement violés dans les conditions principales, libèrent de toute obligation le Conseil municipal qui peut et doit se prévaloir de l'art. 41 de son Règlement.

Nous avons parlé d'un bref d'injonction que le Conseil eût dû rendre contre la Cie de l'Aqueduc.

Quoique le Conseil, par ses résolutions du 26 juillet 1900, ait accordé une prolongation de temps à la Cie, il peut toujours, et même il le doit, empêcher la Cie de prendre l'eau à l'endroit où elle la prend ; c'est la fin de l'art. 41 du Règlement. D'autre part, il doit obliger la Cie à respecter son contrat et le Règlement, et même à respecter sa propre circulaire du 27 juillet 1900, par laquelle, nous l'avons vu, la Cie déclarait ne plus pouvoir fournir d'eau à ses abonnés.

Il est donc temps encore, toujours, pour le Conseil municipal, de prendre le bref d'injonction ; mieux vaut qu'elle le prenne tout de suite, dans l'intérêt même des abonnés, et par respect pour ses décisions.

Pension privée de 1ère classe. L'abonnement est de 125 centimes, par an, payable d'avance le 1er octobre de chaque année. Le montant de 125 centimes est en espèces ou en mandat postal de 10 francs.

Vous n'avez qu'à vous adresser à nos bureaux, 110 rue de la Rivière, à Fraserville, P. Q. pour plus de détails.

AVIS AUX FUMEURS DE "SIGNUM" ET "CARILLON"

Nous continuerons comme par le passé à émettre des coupons dans notre tabac "CARILLON" et "SIGNUM".

Ainsi que dans nos cigarettes "Rugby" et "HOUDE'S STRAIGHT CUT". Pour liste des primes que nous donnons voyez notre nouvelle émission de coupons.

B. HOUDE & CIE. MANUFACTURIERS, QUEBEC ET MONTREAL.

PRINTEMPS

SEMENCES, DE 1901. Notre stock de grains et graines de semences est complet et de choix. Nos prix sont les plus bas du marché.

Blé rouge Colorado (à barbe), Blé rouge (à barbe), Fève (à barbe), Blé blanc (à barbe), Orge d'hiver (à barbe), Les fèves (à barbe), Pois d'été (à barbe), Trèfle rouge, trèfle blanc, trèfle blanc, mil (à barbe), etc.

DUBE & Fils. Rivière-du-Loup, - Station.

EUG. MICHAUD, Fr. Rivière-du-Loup, Station. Sur la Côte : : : :

Marchands en épicerie, ferronnerie, vannerie, service à dîner, Chaussures un grand assortiment !

bijouterie, violons, accordéon, etc., etc. Pommes, oranges, Bananes, Légumes, Cigares, Bonbons et biscuits.

Le tout au plus bas prix. Nous achetons aussi les produits de la ferme au plus haut prix du marché.

Une visite est sollicitée. Dr. F. E. GILBERT

CRAINES DE JARDIN. CRAINES DE FLEURS. CHEZ Dr. F. E. GILBERT

Rue Iberville Fraserville, P. Q. UNE VISITE EST SOLLICITEE

HOTEL VICTORIA

RIVIERE-DU-LOUP, STATION. Près de la gare du chemin de fer "Intercolonial" pension et chambres de première classe, pour les voyageurs. Toutes les améliorations modernes.

SALLES D'ECHANTILLONS EMILE GAGNON, Prop. RIVIERE-DU-LOUP, (STATION).

J. O. GIRARD. COIN DES RUES DU SAULT ET IBERVILLE - - FRASERVILLE.

Le tout au plus bas prix. Nous achetons aussi les produits de la ferme au plus haut prix du marché.

On voit avec quel goût sont faits les achats d'approvisionnement en cette maison ; quelle circonspection est apportée dans le choix des étoffes, dans les nuances des soieries, dans la qualité des toiles, des cotons.

Une simple visite vous convaincra les bons marchés que vous pouvez faire.

CHEZ J. O. GIRARD. COIN DES RUES DU SAULT et Iberville FRASERVILLE P. Q.

UNE VISITE EST SOLLICITEE

Dr. F. E. GILBERT

CRAINES DE JARDIN. CRAINES DE FLEURS. CHEZ Dr. F. E. GILBERT

Rue Iberville Fraserville, P. Q. UNE VISITE EST SOLLICITEE

AVIS AUX FUMEURS DE "SIGNUM" ET "CARILLON"

Nous continuerons comme par le passé à émettre des coupons dans notre tabac "CARILLON" et "SIGNUM".

Ainsi que dans nos cigarettes "Rugby" et "HOUDE'S STRAIGHT CUT". Pour liste des primes que nous donnons voyez notre nouvelle émission de coupons.

B. HOUDE & CIE. MANUFACTURIERS, QUEBEC ET MONTREAL.

ETAT DU CATHOLICISME DANS LE MONDE

Sous ce titre, un des zélés membres de notre clergé nous adresse les considérations suivantes :

M. le Rédacteur : Je me permets de vous écrire sur un sujet, je le crois, d'un intérêt vital pour vos nombreux lecteurs.

Parcourons ensemble les principaux pays du monde, afin de nous rendre bien compte de la situation présente de l'Eglise catholique dans l'univers entier, en commençant par :

LA FRANCE

Ce pays, de nos jours, traverse une crise religieuse terrible. Satan dans sa haine, se rue contre l'Eglise du Christ, confiant en son triomphe. Mais Dieu, comme tout jour, est là, veillant sur la Barque de Pierre, et jamais les flots sataniques ne la submergeront. Dieu aussi, comme aux premiers siècles de l'Eglise, suscitera, à l'heure de son choix, un autre Constantin.

Voilà, dans certaines parties de ce beau pays, tant de saintes âmes priant et souffrant, en attendant l'heure de la délivrance. A ce cri, Dieu ne restera pas toujours sourd. La France sera encore la fille aînée de l'Eglise, ses nombreux enfants dans un avenir rapproché seront les vrais soldats du Christ.

L'AUTRICHE

Comme en France, l'Autriche, autrefois si catholique, est actuellement gouvernée par les ennemis jurés du Christ.

A bas la Croix ! comme en France, c'est le mot d'ordre du jour ; mais ayons confiance, sur ce pays aussi, bientôt, l'étendard du Christ flottera, abritant sous ses plis tout un peuple dévoué et reconnaissant.

L'ITALIE

Dans ce pays, la situation catholique n'est pas meilleure. Grâce à d'ignobles victoires obtenues par la force des armes, et non du droit, le Pape, le Vicar de Jésus-Christ sur la terre, est toujours prisonnier.

Sur ce triste état de choses, les bons catholiques italiens gémissent, ainsi que les catholiques du monde entier. Bien que toujours la main de fer et le cœur de pierre d'un roi usurpateur demeurent insensibles.

L'ESPAGNE

Ce pays paie de nos jours ses cruautés et injustes persécutions du passé. Le sang de ses martyrs crie vengeance au Ciel. A moins que l'Espagne ne se trouve bientôt un bon roi, comme notre elle disparaîtra de la face du globe.

LE PORTUGAL

La situation catholique est à peu près la même, dans ce pays, qu'en Espagne. La nation souffre du même mal, produit par les mêmes causes.

LA BELGIQUE

Pour rester dans le vrai, disons qu'en ce moment, c'est la seule nation catholique du monde. Mais, je vous le demande, que peut-elle faire pour le triomphe de la bonne cause ? Elle, si petite, si faible, contre un si grand nombre de maudites oppressions.

ETATS-UNIS

La marche catholique dans ce pays est triomphante. De jour en jour l'armée de l'Eglise catholique étend ses nombreux bataillons sur le peuple américain. Dans peu de temps, le catholicisme comptera pour beaucoup dans le gouvernement de ce beau pays.

L'ANGLETERRE

Ce pays a aussi, de nos jours, de fortes tendances au catholicisme. Durant ce dernier siècle, nous avons raison, nous catholiques, d'être fiers de notre progrès. Prions beaucoup pour l'Angleterre. N'est-ce pas la d'ailleurs l'ardent désir de Notre Saint Père le Pape Léon XIII ?

L'IRLANDE

Ah ! si ce pays recevait de la Grande Bretagne pleine et entière justice, bientôt, l'Irlande serait, à la couronne de l'Eglise, un des diamants les plus brillants. Mais à l'honneur des fils de la verte Erin, disons que le vrai catholique irlandais ne le cède, à l'heure actuelle, à celui d'aucune autre nationalité.

LE CANADA

Au Haut Canada, notre marche est lente, mais sûre. Nulle raison donc de perdre courage. Comme ailleurs un saint et savant évêque, et un dévoué et zélé clergé travaillent à l'expansion de la Foi catholique. Au Bas Canada, surtout, dans la belle province de Québec, où protestants et catholiques reçoivent justice égale ; où l'Eglise et l'Etat s'entendent, le catholicisme fait des progrès.

Tellement que cette province, depuis un quart de siècle, est un objet d'admiration, sur le terrain catholique, pour l'univers entier.

AILLEURS

Inutile d'ajouter à cette liste, déjà assez longue. Dans les autres pays du monde, l'Eglise n'est pas mieux traitée. Mais, direz-vous et avec raison, c'en est donc fait de l'Eglise catholique ? Non ! Bien qu'il soit vrai de dire qu'elle traverse, chez les peuples civilisés, une époque bien difficile, voyez, d'un autre côté, sa marche triomphante chez les peuples barbares, tels que : la Chine, le Japon et tant d'autres.

Il faut que l'Eglise du Christ triomphe : c'est bien là d'ailleurs la promesse de son divin Fondeur. Oui, comme au moyen âge, qui sait si les barbares, les chrétiens de nos jours abusent des bienfaits de Dieu, ne viendront pas, convertis par de nouveaux saints, suscités par Dieu en leur faveur, planter la Croix du Christ sur les ruines et les débris amoncelés par nos impies du jour ? Alors la paix renâtra sur la terre, l'Eglise du Christ couvrira de son ombre bienfaisante toutes les nations du globe, en attendant le règne éternel de l'Eglise triomphante.

AMICUS.

CIE de lumiere électrique

Le 15 de ce mois, en sa séance régulière, le Conseil municipal de Fraserville accordait à la Cie actuelle d'éclairage électrique quatre années de prolongation de franchise et privilèges. Cette libéralité fut faite pour mettre l'ancienne Cie sur un pied d'égalité avec la nouvelle.

Mais le Conseil, en cette circonstance, n'a-t-il pas perdu de vue et les propositions formelles de l'ancienne Cie, et le Comité général de ce Conseil en date du 2 avril courant ?

La Cie actuelle d'éclairage électrique demandait que ses franchises lui fussent prorogées durant cinq ans après le terme en cours qui expire dans six ans ; soit un total de 11 ans.

Mais en compensation, elle s'engageait à donner 15 ou 20% de réduction sur ses taux actuels en vigueur.

Le Comité général du Conseil municipal demanda une réduction de 33% sur tous les prix établis à ce jour. Le 15 avril, M. le Secrétaire demandait lecture d'une lettre de la Cie actuelle refusant net d'accorder ce que voulait le Conseil.

L'offre de la Cie n'en restait pas moins : 5 ans de prolongation de franchises—moyennant une réduction de 15 ou 20%.

Sous prétexte d'égalité, le Conseil accorde à cette Cie, sans qu'elle en exige rien en retour, quatre années de prorogation.

N'y a-t-il pas là une certaine atteinte aux intérêts du peuple, des consommateurs ?

Loin de nous la pensée de suspecter la pensée de nos Conseillers, nous reconnaissons qu'ils cherchent à sauvegarder les intérêts des consommateurs.

Et la cause, l'est un pouvoir dont ils peuvent user : c'est ce que l'on appelle improprement la responsabilité.

En d'autres termes, ils peuvent revenir sur leur résolution du 15 avril.

Il leur suffit d'accorder à chacune des deux Cies, onze ans à la nouvelle, cinq ans de prorogation à l'ancienne, et de mettre cette dernière en demeure d'accepter son offre propre, n n caduque, de 15 ou 20%.

Nous espérons cette sage mesure de missionnaires nos conseillers. Ils nous permettent aussi de leur faire remarquer le danger que présente la trop grande fréquence de ces assemblées à huis-clos déguisées sous le nom de : Comités généraux.

Dans leur prévoyance, les législateurs de tous pays ont voulu que les délibérations des Conseils municipaux — délibérations intéressant toute la population et chaque individu de cette collectivité — fussent publiques. Il est donc mieux de ne recourir aux Comités, généraux ou particuliers, et que le plus rarement possible, en cas de réelle nécessité.

Estomac malade Peut être promptement soulagé et ses congestions désagréables évitées en prenant trois gouttes de Nervaline dans un peu d'eau sucrée. Elle soulage instantanément la nausée, et par sa propriété adoucissante, adoucit l'estomac et est capable de le rendre et compléter le processus de la digestion. L'action de la Nervaline est simplement étonnante, agréable, rafraîchissante et paisible. En vente chez M. P. E. Potier, marchand général, Fraserville, P. Q.

QUESTION DU JUSTE SALAIRE

Un digne évêque dirige une Revue et ne dédaigne pas d'y collaborer. Mgr Waffelaert, le très savant évêque de Bruges—auquel la philosophie et la théologie doivent déjà maints travaux remarquables—préside en effet, à la publication de "Collations Brugeses" dont les rédacteurs ordinaires sont les doctes professeurs du Grand Séminaire.

Dans le numéro de janvier 1901 de ce recueil, Mgr Waffelaert publie, sous le trop modeste titre de "Quelques remarques sur le juste salaire", des pages de la plus haute importance et de plus grand intérêt. Son étude, écrite en français, est précédée d'un court préambule en latin. Parlant avec l'autorité que lui confère sa dignité épiscopale, Mgr Waffelaert y proclame la nécessité de définir les vrais principes, en cette matière que la plupart, mal préparés, dit-il, ont traitée légèrement et discutée sans discernement.

Nous donnons ci-dessous un résumé des principes énoncés par l'éminent auteur, en conservant fidèlement la pensée, précise et vigoureuse, son expression limpide et forte.

Premier principe. — La justice stricte exige un salaire égal à la valeur du travail fourni, c'est-à-dire à l'avantage que ce travail apporte au patron. Elle n'exige pas que le salaire soit égal à la somme des besoins de l'ouvrier ?

L'homme a le devoir de conserver sa vie. Le moyen régulier de pourvoir à sa subsistance est son travail. Par là se révèle la valeur minima que le travail aura "régulièrement" dans l'échange : si l'homme loue son travail, la justice naturelle exige qu'on rémunère ce travail au moins également pour le moins sa subsistance complète.

Conclusion : Lo, Dans l'état normal de la société, le patron doit "en conséquence", en toute justice, un salaire équivalant à la subsistance de l'ouvrier. (1)

2o, S'il est impossible à la classe la plus nombreuse de pourvoir à sa subsistance par son travail, est-il d'avoir des autorités publiques d'en rechercher les causes et de porter remède au mal ?

Que si cet état anormal de la société dépend d'autre chose que de l'injustice des patrons, ceux-ci peuvent se contenter en toute justice de payer l'équivalent de la valeur du travail, quoique ce salaire ne suffise pas à la subsistance de l'ouvrier.

Troisième principe.—Que comporte dans l'état normal de la société et de l'industrie—la subsistance complète de l'ouvrier ?

Le comportement qui est nécessaire à un ouvrier comme père de famille ; c'est-à-dire "ce qu'il faut à un ouvrier pour vivre convenablement à sa condition et ce qu'il se doit à soi-même et à sa famille, s'il se marie, ou le supposant marié, les honnêtes et frugal, en supposant une mère de famille également de bonne conduite, comme ménagère ordinaire, et qui apporte aussi son appoint de salaire conditionnel".

En ce qui concerne le salaire, il est évident que l'ouvrier doit être "suffisant" pour que l'ouvrier puisse remplir ses obligations propre de chef de famille". Ce salaire reste le même, que l'ouvrier soit père de famille ou qu'il soit célibataire, quel que soit le nombre d'enfants.

En cas de maladie, de veilles et dans les moments pénibles, c'est le rôle de la charité chrétienne d'intervenir efficacement.

En terminant, l'auteur critique l'expression de "maître familial" qui "prouve, dit-il, à beaucoup d'ambiguïtés, de confusions et d'incertitudes".

(1) Incidemment Mgr Waffelaert soulève le problème de la participation aux bénéfices (p. 16) Voudrait-on, en quels termes, établir de là que l'ouvrier a droit à une part dans le bénéfice ? Non, car le patron doit non seulement fournir le capital, mais encore subir les risques ; il y a de plus, le travail d'intelligence qui mérite son salaire ou plutôt ses honoraires, il a donc, la direction du travail, la recherche des débouchés, etc. Mais le seul qui, par la force des choses, le salaire montera à raison des bénéfices plus grands faits communément par les patrons, puisque la valeur du travail augmentera. Que si, cette valeur augmentant, les salaires ne montent pas, il y a évidemment injustice de la part des patrons.

S. D. (Revue Néo-Scholastique) E. W. Howe Cette signature est sur chaque boîte des tablettes LAXATIVE BROMO-QUININE, le remède qui agit le plus en un jour.

OBITUAIRE

Dimanche le 14 courant, chez sa mère à Ste-Anne de Beauport, s'est éteint dans la paix du Seigneur M. Pabbé Joseph J. Sylvain, clerc tonsuré du diocèse de Rimouski. Il a succombé à une hémiplegie pulmonaire qui le minait depuis plusieurs mois.

M. Pabbé Sylvain était le fils aîné des trois enfants de feu Jean Sylvain, ex-marchand, et de dame Marie Giguère. Il fit ses études au collège de Lévis au terme desquelles, après avoir hésité entre l'ordre de St-Alphonse et le clergé séculier, il se décida à consacrer sa vie au salut des âmes dans le diocèse de Rimouski. Avec la permission des autorités compétentes il entra au Grand-Séminaire de Rimouski à la fin d'août 1900. Là comme au collège de Lévis il se fit bientôt remarquer par une grande piété et une régularité parfaite jointes à une douceur, à une humilité exemplaire. Obligé de consacrer une partie de son temps à l'enseignement et à la surveillance des élèves du Petit-Séminaire, jamais il n'eut témoignage d'ennui et ceux qui l'ont connu à l'œuvre savent le zèle et le dévouement qu'il apporta à ce devoir si important en dépit des souffrances que lui causait sa maladie en germe. Au mois de mai, le médecin constata que la tuberculose faisait des progrès rapides, mais malgré tout il resta à son poste jusqu'à la fin de l'année, conservant toujours sa sérénité et sa gaieté naturelles. Dès qu'il eut la gravité de sa maladie, il fit généreusement à Dieu le sacrifice de sa vie et ne demanda que l'accomplissement de sa volonté.

De passage à Québec en retournant dans sa famille, il consulta un spécialiste qui lui déclara que la maladie était trop avancée pour que sa guérison fût possible. Le jeune clerc n'en témoigna aucun découragement ; au contraire il s'occupa activement dans une grande paix à former le couronnement de sa vie en supportant avec la patience et la résignation d'un saint dix longs mois de maladie et de solitude. A ceux qui lui demandaient s'il s'ennuyait ou si la mort l'effrayait, il répondait en souriant : C'est la volonté de Dieu. C'est dans ces saintes dispositions que les anges le trouvèrent lorsqu'ils virent renaître son âme : cette belle fleur de la terre, bien qu'âgée de 24 ans, était déjà mère pour le ciel. Son service et sa sépulture ont eu lieu mercredi, 17, à huit heures. Un grand nombre de parents et d'amis accompagnaient le convoi funèbre. Le deuil était conduit par M. Napoléon Sylvain, frère du défunt, par deux de ses oncles et par MM. Jos. Lachance, Jos. Couture, E. Tremblay, E. E. M., ainsi que F. P. Lesière, E. E. D., contre de caisse du défunt.

Au cheur on remarquait : Les RR. PP. Alard et Hoyon SS. RR. M. Pabbé J. P. Bellemare, évêque de Rimouski, et M. Pabbé J. Grand Séminaire de Québec et MM. les abbés V. Caron et J. O. Faucher du Grand Séminaire de Québec ainsi qu'un grand nombre de classés de M. Pabbé Sylvain.

La veuve du corps a été faite par le R. M. J. S. Le corps au collège de Lévis. Le service fut chanté par le R. P. Lesière, S. R. assisté des MM. Lesière, Roy et le R. P. Alard, recteur du couvent de Ste-Anne, St-Léonard. Après quoi le corps fut déposé dans un cercueil en bois sous le cheur de la Basilique de Ste-Anne.

Qu'en sa digne et tendre mère aussi que son frère et sa sœur daignent accepter nos plus sincères condoléances.

UN AMI.

Le secret de la santé

Est dans l'usage intelligent du meilleur des toniques, le "BROMO". Toutes les personnes qui le prennent jouissent d'une excellente santé. Essayez-le. 26 av.—17 mai

Mais si votre santé est en danger, pour 10 cents par les postes KUMFORT pour le mail de l'été. En vente chez votre pharmacien.

Victoire complète

Le croup, les affections de la gorge et des poumons trouvent un adversaire victorieux dans le BAUME RHUMAL.

Un remède pour les cors à la main

Pour les mauvais cors, un remède prompt sûr et sans douleur est nécessaire. C'est ce que Putnam's Painless Corn et Warts Extractor est prompt, sûr, doux et sans danger. Vendez-les chez tous les droguistes. Vendez-les par tous les pharmaciens et chez M. P. E. Potier, marchand général, Fraserville, P. Q.

ABONNEZ-VOUS au Saint-Laurent

Mal de rognons, Palpitations de cœur et autres troubles qui surviennent aux femmes sur le retour de l'âge, guéris par les Pilules Rouges de la Cie Chimique Franco-Américaine.

Il est rare que les femmes qui ne prennent pas un soin spécial de leur santé, à ce moment critique de leur vie appelé le "RETOUR DE L'AGE," ne souffrent pas de quelques maladies qui leur rendent la vie bien misérable. Elles sont exposées aux maladies de cœur, au mal de rognons et mal dans le dos. Elles souffrent d'engourdissements et de chaleur à la tête ; elles souffrent d'étourdissements et deviennent les mains et les pieds froids. Leur circulation se fait mal et quelquefois, ces troubles augmentent et deviennent dangereux.

Les femmes à ce temps de leur vie, sont exposées à la paralysie et à devenir infirmes pour le reste de leurs jours. Elles doivent prendre une médecine pour purifier leur sang, les aider à traverser cette période critique de leur vie sans accident et maladie.

Les Pilules Rouges sont le remède par excellence et elles assureront aux femmes sur le retour de l'âge, de passer cette période critique, en bonne santé et de jouir d'une vieillesse heureuse et prolongée.

Voici ce que dit MADAME CYR :



DAME VITAL CYR, North Linden, Maine.

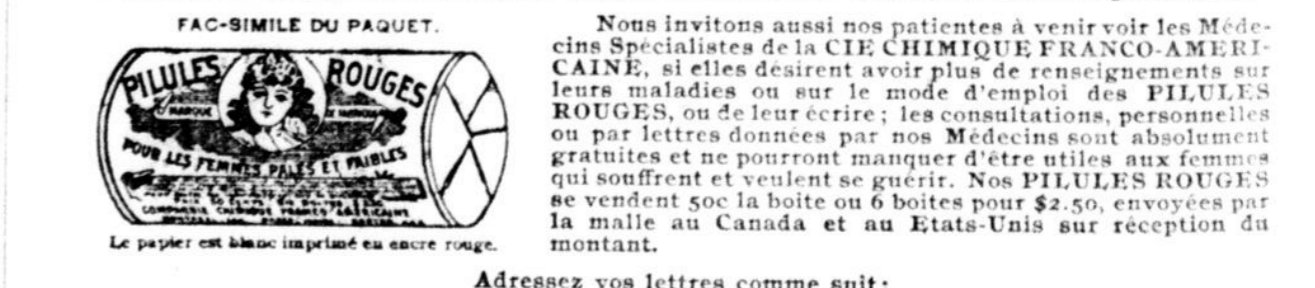
Comme les femmes sur le retour de l'âge souffrent très souvent d'indigestion, il est important qu'elles donnent à leur estomac un soin tout spécial. Elles doivent manger lentement, bien mastiquer ce qu'elles prennent et surtout ne pas manger les vivres qu'elles digèrent difficilement. Si après leur repas, elles se sentent l'estomac chargé, elles devront prendre la moitié d'un verre d'eau bien chaude, dans lequel vous mettrez gros comme un pois de soda à pâte. Ce remède bien simple pris en même temps que les Pilules Rouges, aidera à leur digestion et leur fera un grand bien. Elles devront aussi voir à tenir leurs intestins réguliers et si toutefois, elles étaient constipées, se servir de nos Tablettes Purgatives, afin de régulariser les intestins d'une manière définitive.

Voici ce que dit MADAME DEMONTIGNY :

Me voyant arrivée au retour de l'âge et commençant à souffrir de palpitations de cœur et d'oppression, je résolus de prendre les Pilules Rouges. Elles m'avaient été recommandées par des amis et j'avais fait usage et s'en étaient bien trouvées. Dès les premières boîtes que je pris, j'étais soulagée. J'en ai pris pendant trois mois et j'ai maintenant guéri complètement des maux dont je souffrais. Au moindre exercice, à la moindre surprise, mon cœur battait tellement fort que je croyais de venir étouffée. J'avais aussi des engourdissements et des douleurs dans tous les membres. J'étais tout essouffée et ne pouvais pas faire mon ouvrage sans ressentir beaucoup de douleurs et d'oppression. C'est pourquoi j'ai pris les Pilules Rouges et j'ai obtenu un grand soulagement. Les Pilules Rouges de la Cie Chimique Franco-Américaine, je n'ai pu en dire assez de bien et mon retour à la santé est dû à ces pilules.

AVIS A NOS PATIENTES.

Nous attirons votre attention sur le fait très important de tous nos remèdes. Nos PILULES ROUGES, seront donc connues à l'avenir sous le nom de : PILULES ROUGES de la CIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE. Pour le plus grand intérêt de nos patientes, nous avons cru faire ce changement, elles devront donc comme par le passé, et plus que jamais, exiger que le nom de la CIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, soit sur chaque boîte, c'est le seul moyen d'avoir les véritables PILULES ROUGES et de se garantir rapidement. Elles devront refuser comme imitation, toutes PILULES ROUGES vendues de porte en porte et aussi celles vendues au 100 ou à 25c. la boîte.



Nous invitons aussi nos patientes à venir voir les Médecins Spécialistes de la CIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, si elles désirent avoir plus de renseignements sur leurs maladies ou sur le mode d'emploi des PILULES ROUGES, ou de leur écrire ; les consultations, personnelles ou par lettres données par nos Médecins sont absolument gratuites et ne pourront manquer d'être utiles aux femmes qui souffrent et veulent se guérir. Nos PILULES ROUGES se vendent 50c la boîte ou 6 boîtes pour \$2.50, envoyées par la maille au Canada et au Etats-Unis sur réception du montant.

Adressez vos lettres comme suit : CIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE Dépt. Méd. No. 274 RUE ST-DENIS, MONTREAL.

AU PUBLIC

Allez au magasin de thé et café, pour acheter votre vaisselle, vos articles de fantaisie et vos épiceries etc., à 25% meilleur marché qu'ailleurs. Vins et liqueurs de 1er choix. Aussi, Bière et Porter. N'oubliez pas que nous donnons des chéquons de primes avec chaque achat de thé et café.

BOULANGER & CIE. COTE - COMMERCIALE FRASERVILLE, P.Q.



THE ROCK CITY TOBACCO CO LIMITED, REGISTERED. 32 rue Founding, Montréal.

G. ELIE AMYOT Importateur d'Articles de Mode et Haute Fantaisie Europeennes et Americaines

Bimbeloterie, Bijouterie, Papeterie, etc. en gros seulement. SPECIALITE: de pieces pyrotechniques, ass. riment complet pour feu d'artifice, lanternes, petards, Etc., Etc. 59 rue Dalhousie QUEBEC Phone 878



Gin "CROIX D'HONNEUR" Kiderlen POUR LES CONNOISSEURS.

En fait de Gins il ne s'est jamais importé au Canada aucune marque qui puisse être comparée au Gin "Croix d'Honneur". Du reste, c'est le Génère Extra des Connoisseurs Hollandais. Naturellement il coûte plus cher que le gin ordinaire, mais ses qualités lui ont déjà valu une vente immense dans ce pays.

S. B. TOWNSEND & CIE, Agents pour le Canada, MONTREAL.

En vente par L.-H. Levasseur et Georges St-Pierre, Fraserville, P.Q.

SOLARINE! -- SOLARINE!

La SOLARINE en pâte, liquide ou en poudre est sans pareille pour nettoyer

Advertisement for Solarine cleaning product, listing uses for silver, nickel, copper, and various metals.

Arthur POULIOT,

101 Rue St-Jean, Québec

AVIS! -- AVIS!

Il est bon de savoir, dans votre intérêt, que je représente à Québec, les plus grands manufacturiers Canadiens et Américains, pour tout ce qui concerne... Les machines et radiateurs pour eau chaude et vapeur. Les chaudières, grilles, etc., pour chauffages. Les manteaux de cheminée, intérieurs et extérieurs. Les articles de plomberie les plus modernes. Et que je suis en position de vous donner les plus bas prix.

Venez visiter nos salles d'échantillons L. H. GAUDRY 101 Rue St-Jean, Québec

Risque 5 Cts. seulement

Essayez le fameux cigare "TOD SLOAN"

La merveille du Canada MILLER & LOCKWELL

RIENST-PIERRE. QUEBEC.

TELEPHONE

Les Médecins reconnaissent la valeur du Vin de Quinine de Campbell. C'EST LE TONIQUE IDEAL. Ranime l'appétit. Rend le sommeil. RESTORE LA SANTE. K. CAMPBELL & CIE, MFRS. MONTREAL.

Le nombre de nos abonnés augmente rapidement. Nous publierons un nouveau Directoire au mois de mai. Hâtez-vous de vous abonner et assurez-vous que votre nom sera inscrit au nouveau livre. Pour conditions...

S'adresser à THOMAS LABEL Fraserville P. Q.

ANTI-CRIPPE Via Torino "Creso-phates".

CANADA

Le printemps à Toronto

Toronto, 20.—Il neige abondamment depuis ce matin, de bonne heure. La température est assez froide.

S. G. Mgr Labrecque

Sa Grandeur Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi, célébrera le 25e anniversaire de sa consécration sacerdotale les 21, 22 et 23 mai prochains.

Incendie à Magog

Magog, 19.—Grande conflagration ici dans la nuit de jeudi; les pertes sont évaluées à cinquante mille dollars. L'hôtel de ville, trois magasins et deux maisons privées sont la proie des flammes. Le feu a pris naissance à l'hôtel de ville, et l'alarme fut donnée par un M. Bédard, alors que l'élément destructeur faisait rage.

Vive l'Impérialisme!

Il est certain que les consommateurs canadiens vont être appelés à payer leur quote-part des frais de la guerre du Transvaal, sous forme d'augmentation du prix du sucre. La mesure adoptée par le gouvernement anglais a déjà eu son contre-coup aux Etats Unis.

FETE DES ARBRES

Le lieutenant-gouverneur de Québec vient, par proclamation, de fixer au 25 avril la "Fête des Arbres" pour les comtés suivants: Argenteuil, Bagot, Beauharnois, Berthier, Bromé, Chambly, Châteauguay, Compton, Deux-Montagnes, Drummond, Hochelaga, Huntingdon, Iberville, Jacques-Cartier, Joliette, Laprairie, L'Assomption, Laval, Maskinongé, Missisquoi, Montréal, Naperville, Ottawa, Pontiac, Richemont, Richmond, Rouville, St-Basile, Sherbrooke, Soulanges, Stanstead, Ste-Hyacinthe, St-Jean, St-Maurice, Terrebonne, Trois-Rivières, Vaudeville, Vercheres et Yamaska.

Jeudi, le dix-neuvième jour du mois de mai prochain, sera observée comme "Jour des Arbres" dans les comtés d'Arthabaska, Beauport, Bellefleur, Beauveuve, Champlain, Charlevoix, Châteauguay, Dorchester, Gaspé, Kamouraska, Lac-St-Jean, Lévis, L'Eté, La-Bitière, Matane, Mégantic, Montmagny, Montmorency, Nicolet, Portneuf, Québec (ville), Québec (comté), Rimouski, Saguenay, St-Sauveur, Témiscouata et Val-de-la-Pocatière. Nous avons dit qu'il se proposait d'établir ces comtés, nous avons dit que les uns des certificats élogieux publiés par nos lecteurs. Nos lecteurs savent qu'il y a fait et fait. De même, il y a fait et fait. Nos lecteurs savent qu'il y a fait et fait. De même, il y a fait et fait.

UNE OPINION IMPORTANTE

Monsieur Barthélemy Arcand, pilote distingué de Diebenthal, Portneuf.—Écrit sur les bons effets du VIN MORIN "Creso-phates".—Il souffre d'une Bronchite chronique que ce bon médicament seul peut améliorer et faire disparaître.—Roi des vins.—C'est la préparation unique, remarquablement efficace, qui est le plus souvent et soulage longtemps.—Réputation d'un dans tout le Dominion et les Etats Unis.—Des Diebenthal, Portneuf.

"Je souffre d'une vieille bronchite que tous les médecins consultés ont été impuissants à guérir—plus, qu'aucun remède employé n'a jamais pu améliorer notablement! Je voyais souvent la brillante annonce du VIN MORIN "Creso-phates"; je voulais l'essayer—non avec l'intention de me guérir, mon mal étant réputé incurable, depuis longtemps, mais avec l'espoir d'être soulagé. J'ai cependant obtenu beaucoup plus que je ne demandais. Par l'usage fréquemment répété du VIN MORIN "Creso-phates", j'ai pu améliorer très sensiblement ma bronchite, réussissant à la faire disparaître pendant un grand laps de temps. Je ne pourrais jamais assez vanter les puissants effets de cette médecine qui n'a certainement pas de rivale. Déjà je l'ai recommandée à plus d'un confrère, et toujours avec les meilleurs succès..."

BARTHELEMY ARCAD, Pilote. Les "Pillules Cardinales" De Dr Ed. MORIN

Neseront jamais su pas de d'années les cas de maladies de femmes—Elles sont encore supérieures, aidant à la formation de jeunes personnes. Les prendre tous

jours d'après les directions indiquées. Ces pilules ne se vendent jamais autrement qu'à la boîte. Faites-y attention. Si les marchands de votre village ne les tiennent pas, veuillez nous écrire. Dr Ed. MORIN & CIE, 48 rue St-Pierre, Québec, 26 av.—17 mai.

Demandez votre marchand le journal Ombra, du Dr Ed. Morin. Elle aride le sang de l'animal, le rend fort et vigoureux. 26 av.—17 mai.

QUESTION OUVRIERE

Entre ouvriers, d'après un croquis d'Henriot: —Tu n'as pas de patron, toi? —Moi? non, je ne travaille jamais. —Mais tu m'aideras à taper sur le mien? —Ça, c'est un service qui ne se refuse pas.

L'incinération est l'art d'accorder les restes.

A Marseille: Un patron, à un ouvrier qui vient d'arriver: —Avez-vous un mètre? —Moi, s'écrie l'autre d'un air majestueux, vous ne connaissez donc pas ma devise: Ni Dieu, ni loi, ni mètre!

Un flâneur aperçoit un homme politique cherchant à entraîner des grévistes dans un café où il leur offre des consommations. —Cet homme tombe sous le coup de la loi, dit-il à un agent placé près de lui. —Comment ça? fait ce dernier ahuri. —Dame, vous le voyez, il y a excitation de mineurs à la débauche.

UNE INDUSTRIE NOUVELLE

Nous avons présenté à nos lecteurs M. François Leclerc, fabricant de vins à Ste-Anne de la Pocatière. Nous avons dit qu'il se proposait d'établir ces comtés, nous avons dit que les uns des certificats élogieux publiés par nos lecteurs. Nos lecteurs savent qu'il y a fait et fait. De même, il y a fait et fait.

LES PILLULES CARDINALES

Les PILLULES CARDINALES de Dr Ed. MORIN ont été recommandées par les plus célèbres médecins de France, d'Allemagne et de Russie, comme le meilleur remède pour guérir les maladies du cœur, de la tête, de la gorge, de la poitrine, de l'estomac, de l'intestin, de la vessie, de la prostate, de la femme, etc.

LES PILLULES CARDINALES

Les PILLULES CARDINALES de Dr Ed. MORIN ont été recommandées par les plus célèbres médecins de France, d'Allemagne et de Russie, comme le meilleur remède pour guérir les maladies du cœur, de la tête, de la gorge, de la poitrine, de l'estomac, de l'intestin, de la vessie, de la prostate, de la femme, etc.

LES PILLULES CARDINALES

Les PILLULES CARDINALES de Dr Ed. MORIN ont été recommandées par les plus célèbres médecins de France, d'Allemagne et de Russie, comme le meilleur remède pour guérir les maladies du cœur, de la tête, de la gorge, de la poitrine, de l'estomac, de l'intestin, de la vessie, de la prostate, de la femme, etc.

LES PILLULES CARDINALES

Les PILLULES CARDINALES de Dr Ed. MORIN ont été recommandées par les plus célèbres médecins de France, d'Allemagne et de Russie, comme le meilleur remède pour guérir les maladies du cœur, de la tête, de la gorge, de la poitrine, de l'estomac, de l'intestin, de la vessie, de la prostate, de la femme, etc.

LES PILLULES CARDINALES

Les PILLULES CARDINALES de Dr Ed. MORIN ont été recommandées par les plus célèbres médecins de France, d'Allemagne et de Russie, comme le meilleur remède pour guérir les maladies du cœur, de la tête, de la gorge, de la poitrine, de l'estomac, de l'intestin, de la vessie, de la prostate, de la femme, etc.

LES PILLULES CARDINALES

Les PILLULES CARDINALES de Dr Ed. MORIN ont été recommandées par les plus célèbres médecins de France, d'Allemagne et de Russie, comme le meilleur remède pour guérir les maladies du cœur, de la tête, de la gorge, de la poitrine, de l'estomac, de l'intestin, de la vessie, de la prostate, de la femme, etc.

LES PILLULES CARDINALES

Les PILLULES CARDINALES de Dr Ed. MORIN ont été recommandées par les plus célèbres médecins de France, d'Allemagne et de Russie, comme le meilleur remède pour guérir les maladies du cœur, de la tête, de la gorge, de la poitrine, de l'estomac, de l'intestin, de la vessie, de la prostate, de la femme, etc.

Advertisement for GRATIS 10,000 Boites de Pilules de Longue Vie (Bonard). Includes illustrations of two cherubs holding a banner that says 'BEAUTE, FORCE, SANTE, PROLONGATION DE LA VIE'. Text describes the benefits for various ailments like anemia, indigestion, and weakness.

Advertisement for CIGARETTES GLORIA. 'Tout le monde connaît très bien la marque populaire de "GLORIA" CIGARETTES VENDUES 5 CTS. LE PAQUET'. Includes 'EMILE MARIER' and 'EN VENTE PARTOUT'.

Advertisement for VOITURES. '...DE TOUTES SORTES... Instruments aratoires, Bicycles neufs, etc. Emile MARIER. Old Lake Road: Ca. Temiscouata. Agence: E. F. Lavoie, Québec.

Advertisement for ANTI-CRIPPE VIN MORIN "CRESO-PHATES". 'Garrit le Rhume en un jour'. 'Tablettes "Laxative Bromo Quinine"'. 'THE GRIMM MFG. CO., 64 RUE WELLINGTON, MONTREAL.'

Advertisement for CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL. 'LES TRAINS QUITTERONT LA RIVIERE-DU-LOUP'. 'Bureau du chemin de fer, Montréal, N. B., 22 Novembre 1900. D. POTINGER Gerant Général.'

Advertisement for Cook's Cotton Root Compound. 'Est employé avec succès dans les cas de...'. 'Cook's Cotton Root Compound'. 'THE GRIMM MFG. CO., 64 RUE WELLINGTON, MONTREAL.'

CHATEAU LUCAS

Hôtel de première classe pour de toutes les aménagements, à proximité des gares de l'Est et du Témiscouata.

PRIX MODERES RUE LAFONTAINE, FRASERVILLE, P. Q.

GRAINES EWING Les Graines Choisies de EWING sont les meilleures et les plus saines pour la culture.

Phosphatine de Wood. La Grande Remède Anglaise. Vende et recommande par tous les Pharmaciens au Canada.

NOUS vivons les BOULANGERS qui n'ont pas encore eu l'avantage d'essayer notre farine à levain de la marque "KIROUAC SPECIAL".

F. KIROUAC & FILS COIN DES RUES St-Pierre et St-André QUEBEC.

MONTREAL Fraserville - P. Q.

Le plus grand magasin de tapisseries du Canada est apporté à votre demeure même, grâce à notre système de brevets et d'échantillons.

et vous recevrez sans retard et sans frais, nos échantillons exclusifs. Nos prix sont extraordinairement bas; NOS TAPISSERIES sont d'une grande beauté.

LA CIE G. A. HOLLAND & FILS. 2411 & 2413 Rue Ste-Catherine MONTREAL.

ANNONCES DIVERSES

A VENDRE UNE magnifique voiture de place en de famille, à quatre roues, à un ou deux chevaux, en très bon ordre, avec bâche et timons, s'adresser à PIERRE MARTIN, charretier, 22 mars - 2m.

A VENDRE. UN PIANO cottage, de seconde main en parfait ordre; aussi, tables et chaises de fantaisie en bambou. S'adresser à 1 mars - 2m. F. L. POIRIER.

A VENDRE SCIERIE mécanique mue par machine à vapeur à Saint-Cyprien (Montague Noire), comté Témiscouata.

A VENDRE BONNS chevaux canadiens mâles et juvéniles, poil tout noir et tout rouge (1 étalon).

M. GEORGES FRASER VENDRA SA BOUTIQUE DE BARBIER et le mobilier de cette boutique; c'est-à-dire: Deux chaises de barbiér, miroir, Différents autres articles convenant à son genre d'affaires. S'adresser à M. GEORGES FRASER, 20 av - 1m, Fraserville, P. Q.

ON DEMANDE. ON DEMANDE, immédiatement chez F. E. POIRIER, magasin général, Fraserville, P. Q., un jeune garçon pour tenir la caisse (Cash Boy).

UNE bonne servante. S'adresser à M. J. E. BOURG, agent voyageur, rue La Fontaine, Fraserville, 19 avril - 2m.

ON DEMANDE, une cuisinière à la "maison Blanche". S'adresser aux 26 av - 2m, Des-Bois, Rivière-du-Loup.

Travailleurs demandés pour une manufacture de coton.

TRAVAIL avant tout, considérable. On veut, aux hôtels de Montmorency, Québec, près de la gare de Québec, la cuisine et la manufacture de coton de Montmorency, offre un emploi permanent avec augmentation de salaire à son terme de travail.

CANADA REVUE DE QUÉBEC. COUJ DE CIRCUIT. LÉONARD THOMAS PHILIPPE, LÉONARD THOMAS PHILIPPE, LÉONARD THOMAS PHILIPPE, LÉONARD THOMAS PHILIPPE.

VENTE A L'ENCAN Mademoiselle Paquet. Vendredi, le 29 avril courant, à 10 h. rds., à midi.

SALLE MANGER. Repas à toute heure 10c. Chambres à louer à tout moment. La plus grande salle à manger de Québec, au Canada, de STILLWELL 711 RUE CRAIE, MONTREAL.

PAPETERIE, Enveloppes, etc., etc. MONTON, PHILIPPS & CO., MONTREAL.

PATENTES. FETHERSTONHAUGH & CIE., Montreal.

REMINGTON TYPEWRITERS. Agence autorisée de vente et de réparation. SPACKMAN & CO., Montreal.

Pour Contracteurs Tuyaux en Grès, Ciment, Briques à Feu. F. Hyde & Co., Montreal.

NOTRE FROMAGE ET SA FABRICATION

PAYONS ET EXIGEONS

Le syndicat de beurrieres et fromageries de notre comté s'est réuni, ces jours derniers, et s'est occupé longuement de l'amélioration de la fabrication de notre fromage. Les orateurs qui ont parlé sont tous venus à la conclusion que les défauts dans la fabrication tiennent à plusieurs causes, entre autres, l'ignorance de certains fabricants, et le manque de local convenable pour la fabrication.

Dans notre comté, la vente du fromage, se faisant toujours d'après un prix uniforme, il a été difficile d'établir la différence entre le bon, le moyen et le mauvais fabricant. Toutefois, il faut avouer que les acheteurs, soucieux de leurs intérêts et connaissant leurs hommes, ne prennent pas le meilleur fromage pour déterminer le prix général. Non, c'est le fromage commun qui fait loi de tout; c'est le produit du mauvais fabricant qui établit le prix du marché local.

Le jour du marché arrivé, le tout est mis à l'enchère par ordre de qualité, et c'est là que les cultivateurs peuvent constater si le fabricant est de premier ou de dernier ordre. C'est à dire qu'en cet endroit, on fait une distinction entre le fromage de première, seconde et de troisième qualité. C'est, il me semble, très rationnel, et il serait à souhaiter que dans tous les comtés, le même système s'établisse. La chose est facile, et nous ne y voyons pas pourquoi le comté d'Arthabaska, qui a brillé à l'exposition de Chicago, en aurait d'autres en face avec les cultivateurs de l'Est. Un petit journal à l'avance les avantages que donnerait un cheese board dans notre comté.

À présent, les cultivateurs sont-ils prêts à adapter le système d'une chambre de commerce pour le fromage? sont-ils en position de venir mettre à jour les bonnes ou les mauvaises qualités de leur fromage? Pourquoi pas! Est-ce amon propre? est-ce la crainte de faire juger le fabricant à son propre mérite? Dans l'un et l'autre cas, le cultivateur peut voir qu'il n'y a que juste raison d'exiger le plus haut prix pour son fromage, et en second lieu, si le fabricant est incapable de fournir un produit de première qualité, il faudra, de toute nécessité, lui donner son congé. En matière de fabrication, les cultivateurs ne doivent rien pardonner; ils doivent exiger sévèrement du fabricant ce à quoi il s'est engagé. Et c'est en exigeant, en étant sévère que notre fromage atteindrait à cette uniformité de qualité et de fabrication, si en demandant son le marché négatif.

Amis, les cultivateurs comprennent qu'il faut avoir une bonne fabrication par un bon fabricant. La fabrication, on le sait, demande des soins particuliers, et qui tiennent aux connaissances du fabricant et à la construction, aux appareils nécessaires pour la fabrication. Naturellement, cela exige des dépenses assez considérables, si on veut atteindre cette fabrication parfaite que qui apporte plus de profits qu'une fabrication ordinaire.

Avant des chambres à maturation, dans lesquelles le fromage pourra se conserver à une température ne variant que très peu entre 63 et 67 degrés, afin de donner au fromage une chance de mûrir graduellement, et sans subir de ces pertes que l'on peut constater dans les chambres à maturation où la température suit celle du dehors, à peu de chose près. D'ailleurs la maturation graduelle

produit un fromage qui conserve toute sa saveur, qui n'a pas séché sous l'effet de la chaleur.

Autrefois, on aménageait à bien peu de frais, les chambres à maturation. Une planche simple en faisait tous les frais, et voilà pourquoi ces chambres étaient souvent de vraies étuves, des séchoirs à fromage. Aussi, il fallait entrer, et encore aujourd'hui, malheureusement, il faut entrer en certaines chambres à maturation pour voir sur le plancher, une quantité considérable d'huile provenant du fromage surchauffé. De plus, l'humidité dont la quantité doit être de 33,7500 dans notre Cheddar Standard, s'est évaporée du fromage, et pour résultat vous avez devant vous précisément de très grands défauts que le marché anglais repousse. Une chambre à maturation doit être construite avec 5 ou 6 planches, avec papier feutre, entre chacune. Combien de fabriques ont ce mode de chambre?

Hélas, c'est l'exception. Les cultivateurs devraient donc exiger du propriétaire une bonne chambre à maturation, et le faire même à la fois suivant les règles enseignées par les inspecteurs; car on peut considérer, comme essentielle à la fabrication d'une bonne chambre à maturation. Naturellement, il faut supposer que si cette dernière chose est exigée du propriétaire, les cultivateurs exigeraient encore plus de tendresse que le propriétaire de la fabrique soit un bon fabricant ou qu'il n'emploie que des hommes absolument compétents.

Toutes ces choses étant convenues et le cultivateur comprenant ses intérêts, il y aura une chose en condition sine qua non, pour obtenir ce premier but. Nous devrions, sans crainte, que la grande raison pour laquelle notre fromage a subi tant de dépression quant au prix - sur notre marché local, est que les cultivateurs, en maints quartiers, ont trop peu rémunéré les fabricants et les propriétaires de fromagerie. Comment, on voudrait et on veut avoir des hommes de science, des constructions et des appareils de première classe en ne donnant qu'une rémunération? On devrait être pratique et réfléchir un peu aux conséquences des petits salaires.

Et qu'a-t-on vu dans notre comté depuis plusieurs années? Des petites fabriques distribuées à tous les coins des routes, si rapprochées que, parfois, les fabricants pouvaient se contenter de défauts réciproques; des chambres à maturation qui laissent passer l'air, la lumière et la pluie; souvent, des fabricants de quel que mois d'apprentissage seulement, et avec tout ce ménage, on arrivait à la conclusion que le fromage et les prix ne donnaient pas toujours satisfaction. On se plaignait des acheteurs, du voyage à Montreal, et de combien de choses.

Aujourd'hui les cultivateurs, tout en comprenant le tort que leur ont causé les petits salaires et les fabricants à court-exécution, ont certainement dix fois plus l'habileté de payer le fabricant un peu plus cher. D'abord, le comté qui se vendait 42 à 44 centimes en 1899, se vend aujourd'hui 54 centimes; le bois de \$25 et \$26 en 1899 est de \$40 à \$45 aujourd'hui, et on peut à peine se le procurer, les bois de chauffage, de \$20 et \$22 en 1899, sont de \$30 à \$32 en 1901; les chambres à maturation, souvent très laides d'après les plans modernes, de manière à conserver au fromage son humidité normale et à le laisser fermenter régulièrement, et à conserver la température moyenne de 63 degrés.

Nous entendons dire souvent que certains arrondissements font faire des soumissions par des personnes pour la fabrication et qu'on ne veut pas donner plus qu'un centim par livre. Ce n'est pas ce qu'il faut faire; l'ambition n'est pas de dire: "NOTS OFFRONS EN HAUT PRIX POUR UN BON FABRICANT," et vous constaterez que des hommes capables viendront à améliorer la condition de votre fabrique. Ne craignez pas d'exiger beaucoup de votre fabricant, "PAYEZ ET EXIGEZ" voilà la devise.

Et la conséquence est considérable. D'abord un bon fabricant vous donnera tout le rendement qu'il peut obtenir du lait; il sera économique; en lui donnant un bon prix, il construira une bonne chambre à maturation, où vous ne verrez pas l'huile, et ne riechez pas du fromage, couler sur le plancher; le fromage ne séchera pas, et le résultat sera que quinze jours après avoir placé du fromage dans cette chambre, vous n'en retirerez pas un fromage allégé de 2 et 4 livres. Calculons le travail du mauvais fabricant mal payé; mauvaise fabrication et petit rendement; maturation météorologique, contenus inégales, pertes sur la pesanteur, et, en fin de compte mauvais fromage et petits prix. Si les cultivateurs calculaient et contraire et s'occupaient de n'avoir que de grosses fabriques, un bon fabricant leur épargnerait \$2 à \$3.00 par jour, rien que par

l'économie et la science de la fabrication; en plus, le fromage se vendrait plus cher et serait recherché; c'est-à-dire que par la fabrication seule, ils paieraient le fabricant. De plus, il y aurait au board of trade, un marché local, qui ferait constater le défaut des fabricants.

Messieurs les cultivateurs, PAYEZ ET EXIGEZ, souvenez-vous de cet axiome et écrivez-le sur vos portes, et mettez de côté la vieille routine de vouloir payer avec de belles façons, ou d'exiger un objet de première qualité ou un bon service en ne donnant pas assez. Du vieux temps il faut prendre des leçons, mais pas toujours agir comme au vieux temps.

AUGUSTE BOURBEAU M. Paul Ls. Perret No. 45 rue Dewey, Torrington, CONN.

8 boîtes de PILULES MORO m'ont guéri de tous mes maux et douleurs, dit M. Perret.

Je ne suis plus le même homme. De fatigué et cassé que j'étais, je suis devenu alerte et fort comme un jeune homme de 20 ans.

Un lourd manteau a été enlevé de sur moi comme par enchantement par l'effet bienfaisant de ces merveilleuses Pilules.

Les PILULES MORO sont le remède par excellence à prendre pour donner de la force aux hommes faibles.



M. PAUL LOUIS PERRET. Les PILULES MORO feront pour tous les hommes malades, ce qu'elles ont fait pour M. Perret, car elles sont spécialement pour les hommes et guérissent toujours toutes les maladies des hommes quand elles sont prises avec soin et patience.

Elles guériront la dyspepsie, l'indigestion, les maux de tête et de rognons, les affections de la vessie, les douleurs de rhumatisme, les scrofules, et enfin, toutes les maladies qui sont si fréquentes chez les hommes et qui sont engendrées par l'impureté du sang et la fatigue.

Lisez cette lettre reçue de Monsieur Perret par la Compagnie Médicale Moro: "Chers Docteurs: Il y a trois semaines que j'ai voulu prendre les boîtes de Pilules que vous m'avez envoyées. Toutes les douleurs, tous les maux que je ressentais complètement disparus, et je ne suis plus le même homme. De fatigué et cassé que j'étais auparavant, je suis devenu comme un jeune homme de vingt ans. Il me semble qu'avant d'être chargé d'un lourd manteau qui m'a été enlevé de sur moi comme par enchantement par l'effet bienfaisant de vos Pilules.

Je vous remercie beaucoup des bons conseils que vous m'avez donnés et que vous m'avez fait. PAUL LOUIS PERRET 45 rue Dewey, Torrington, Conn."

Les Médecins de la Compagnie Médicale Moro peuvent être vus à leur bureau, au No. 1724 rue Ste-Catherine, tous les jours de la semaine excepté le dimanche, jusqu'à huit heures du soir. Aux hommes qui demeurent à la campagne et qui ne peuvent venir facilement à Montréal, un blanc de traitement leur sera envoyé sur demande, ainsi qu'un petit livre rempli de conseils et d'avis. Les consultations par lettres sont aussi gratuites et absolument confidentielles.

ESPACE RESERVE

Pour l'annonce du Gazogene

DESTROIS MAISONS

LUMIERE ou GAZ ACETYLENE

FABRIQUE PAR

NAP. DION, FERBLANTIER-FLENDIER

FRASERVILLE : : : P. Q.

VOITURES - D'HIVER



Sleighs de différents patrons, carrioles Québec (sans grillage), carrioles Québec (avec grillage). A vendre à des prix et bonnes conditions.

L'ECHELLE - D'EXTENSION

Brevetée de "Waggoner" Légère, forte, durable, économique. La seule échelle à glissoirs, d'extension satisfaisante, sur le marché - Pèse environ 2 livres au pied - Echelle en bois dur. Bras en épingle. Ferrements en acier, et de toutes longueurs.

J. G. LEFRANCOIS, Rue du Sault - Fraserville, P. Q.

OUVERTURE DU PRINTEMPS.

Les plus beaux patrons de tweeds canadiens et anglais. Le plus grand choix d'indiennes anglaises. Les CHAPEAUX de feutre les plus nouveaux de la saison. Aussi, deux cents HABILLEMENTS complets pour hommes et garçons vous sont offerts à des prix de haut tonne compétition. Une visite est sollicitée.

Jos. VIEL

Coin des rues La Fontaine et Iberville, Fraserville, P. Q.

Semence Grain de semence de choix 1901

.. EN RECEPTION.. BLE, ORGE, POIS, AU PLUS BAS PRIX, LENTILLES, AVOÏLE, Mii-Dynamite.

GEO. ST-PIERRE, & CIE. REVERENDI LOUÏ, P. Q. Station.

CHAUSSURES ET CLAQUES

Les meilleures qualités

Les Prix TRÈS BAS

Les marchands trouveront leur avantage en achetant de notre maison.

CAMPBELL SHOE CO., 111 Rue Dalhousie, QUEBEC.